## Comité d'Entente Régional Midi Pyrénées des Associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs familles

c/o APF 60, chemin du Commandant Joël Le Goff 31100 TOULOUSE – 05.34.36.89.66 http://comiteententeregionalmp.eklablog.com/

## COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31)

C/O GIHP MIDI-PYRENEES 10 Rue Jean Gilles- local n° 902

31100 TOULOUSE

Tel: 05 61 44 88 33 (de 14 h à 17 h) E-mail: <u>ciah31@handi-social.fr</u>

Site: http://v2.handi-social.fr/ciah31.html

Aux candidats aux élections régionales de Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées

Toulouse, le 27 novembre 2015

<u>Objet</u> : Élections régionales des 6 et 13 décembre – demande de rencontre et d'engagement écrit

Madame, Monsieur,

Les conseils régionaux inscrivent leurs politiques de développement économique et d'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable. Trop souvent, on réduit le développement durable aux questions environnementales et économiques. Or c'est bien sa dimension sociale et humaine qui en est l'objectif premier, avec la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Le développement social et humain, c'est la capacité de notre société à assurer le bien-être de tous ses citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour tout un chacun, d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, travail, sécurité, éducation, droits, culture et patrimoine, etc.

C'est pourquoi nous tenons beaucoup à connaître vos positions et à être destinataires de vos engagements écrits sur les questions qui préoccupent les Personnes en Situation de Handicap (PSH) et les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Au cours de ses mandats, Martin MALVY, a mis en place un Conseil Régional Consultatif des Personnes Handicapées (CRCPH). Bien que perfectible, ce Conseil présente l'intérêt de permettre les échanges entre élus, techniciens, et représentants associatifs. Il doit permettre sur les grands dossiers qui marquent la vie et les décisions politiques de la Région, de faire entendre la voix et les préconisations des PSH et des PMR. Nous souhaitons la pérennité du Conseil mais son fonctionnement doit privilégier des consultations en groupe de travail, en amont des décisions.

L'Agenda 22 doit continuer à être mis en œuvre avec des bilans réguliers. La formation professionnelle doit davantage s'ouvrir et s'adapter aux PSH. Les transports routiers et ferroviaires doivent permettre la libre circulation.

D'autre part, la région a approuvé le 3 novembre les délibérations autorisant des ADAP programmant la mise en accessibilité des lycées à l'échéance de 2019 et du réseau ferroviaire pour 2021, au lieu de 2024. De plus la région va financer 77% de la mise en accessibilité des bâtiments et des quais des gares TER. Si nous n'oublions pas le non-respect de l'échéance de 2015, nous saluons cet engagement qui place Midi-Pyrénées en tête des autres régions.

Comme vous le savez, la mise en Accessibilité de notre pays est une condition incontournable et indispensable pour la construction d'une société inclusive où chacun aura sa place. Dans ce domaine notre pays a déjà pris beaucoup de retard si on le compare à ses homologues européens.

Nous vous serions donc reconnaissants de nous faire connaitre, par écrit, vos positions et vos engagements sur ces trois sujets : le maintien du CRCPH, le strict respect des Ad'AP de mise en Accessibilité des Lycées ainsi que celui des bâtiments et des quais de gares TER.

Il importe que le travail engagé tout comme les engagements pris ne restent pas lettre morte, au motif d'un changement de présidence ou de la construction d'une nouvelle région. Il sera important que cela s'étende à la partie Languedoc Roussillon de notre nouvelle région. Afin que Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées devienne une région exemplaire et modèle sur ces questions.

Tout ce qu'on fait pour les PSH et les PMR, c'est une meilleure qualité de vie pour tous, tout bénéfice pour le vivre ensemble cher à notre pays dans cette période troublée.

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

## Pour le Comité d'Entente et le CIAH 31 Odile MAURIN

Associations du Comité d'Entente Régional	
ADPEDA 31	
AFM Midi-Pyrénées	
AFSEP	
AFTC Midi-Pyrénées	
ANPEA	
APAJH 81	
APAJH 46	
APEDYS Midi-Pyrénées	
APF	
Arche en Pays Toulousain	
ARTIES	
Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées	
CORIDYS	
CRI 46	
FNATH Grand sud	
GIHP Midi-Pyrénées	
GISH	
Handicap Défi	
Ligue Midi-Pyrénées Sport Adapté	
PEP 12	
Sésame Autisme Midi-Pyrénées	
Trisomie 21 Midi-Pyrénées	
URIOPSS Midi-Pyrénées	
UNAFAM Midi-Pyrénées	
URAPEI Midi-Pyrénées	

## Associations membres du CIAH 31:

- ACT UP Sud-Ouest
- AIDES Midi-Pyrénées
- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- AmisPlégiques
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Connaître les Syndromes Cérébelleux Midi-Pyrénées (CSC)
- Association Charcot Marie Tooth (CMT)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens Midi-Pyrénées (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques Midi-Pyrénées (APEDYS)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST ex TOLOSA 31)
- Association Française des Sclérosés en Plaques 31 (AFSEP)
- Association Française contre les Myopathies 31 (AFM)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Dyspraxies France Dys 31 (DFD)
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Toutes voiles dehors
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques 31 (UNAFAM)